

REGLEMENT DE PARTICIPATION : FRF AWARDS 2018 1ère édition Internationale

Article 1 : Objet

Le FRF AWARDS fera honneur aux opérateurs qui ont contribué à l'essor du secteur de la Franchise et commerce en réseau sous la forme d'un concours organisé dans le cadre du FRANCHISE & RETAIL FORUM 2018.

Le FRF AWARDS 2018 1ère édition internationale a pour objectifs de :

- Valorisation des performances concepts et marques marocaines
- Encouragement des entrepreneurs nationaux dans leur quête de l'innovation et la créativité
- Récompenser les marques et concepts nationaux et internationaux pour leurs efforts d'adaptation, de développement et de rayonnement géographique.
- Encouragement des idées et initiatives à forte valeur ajoutée
- Appuyer la dynamique nationale du développement et accompagnement des acteurs du secteur

Article 2 : Conditions de participation

- La participation est ouverte à toute structure titulaire d'une marque et d'un concept de franchise, commerce et distribution.
- Les structures en compétition sont des marques nationales et internationales opérant au Maroc et à l'étranger
- La structure candidate peut déposer plusieurs dossiers de participation suivant le portefeuille marques dont elle dispose.

Article 3 : Catégories des AWARDS

FRF AWARDS 2018 : Catégorie Au-delà des frontières

Concepts et marques marocaines exportées au niveau international

Entreprise de droit marocain, disposant d'une activité industrielle dont les débouchés un réseau de points de vente sous le nom, identité et charte du concept et de la marque.

Entreprise ayant développé en propre, en joint venture, partenariat et/ou en franchise un réseau de points de vente sous le nom, identité et charte du concept et de la marque au niveau international pendant les trois dernières années.

FRF AWARDS 2018 : Catégorie Adaptation au contexte local

Concepts et marques internationales adaptés aux tendances et habitudes de consommation locale

Entreprise de droit marocain, détenant le droit de franchise ou de master franchise sur le territoire marocain d'une franchise internationale, dont l'entreprise à assurer l'implantation et la croissance en se basant sur des actions d'adaptation au tendances de consommation et à la spécificité de la population locale.

FRF AWARDS 2018 : Expansion au niveau local

Concepts et marques marocaines ayant développé un réseau structuré et uniformisé, réalisant un rayonnement géographique au niveau national. Entreprise de droit marocain, disposant d'une activité industrielle et/ou commerciale, ayant développé un concept de franchise made in morocco, ayant assuré ces trois dernières années une expansion géographique et un développement croissant des implantations, aspirant à un renforcement continu à travers la proximité client.

FRF AWARDS 2018 : Innovation et tendance

Concepts et marques marocaines ayant bâti leurs valeurs distinctives sur l'innovation et la créativité au niveau identitaire, offre, expérience client ... Entreprise de droit marocain, disposant d'une activité industrielle et/ou commerciale, ayant développé un concept de franchise made in morocco, dont la proposition de valeur repose sur une stratégie d'innovation et de créativité, œuvrant pour des facteurs de différenciation pour une meilleure adaptation au contexte local et international si applicable.

FRF AWARDS 2018 : Densité du réseau et proximité du concept

Concepts et marques marocaines ayant assuré une expansion et croissance en termes de présence géographique et de multiplicité des implantations, basées sur le commerce de proximité et d'accessibilité. Entreprise de droit marocain, disposant d'une activité industrielle et/ou commerciale, développant une offre locale ou internationale, dont la stratégie de croissance se base sur la densité et proximité du réseau, en mode franchise, succursale, licence de marqueetc.

FRF AWARDS 2018 : Intégration de l'amont industriel

Entreprises marocaines ayant assuré l'intégration de l'amont industriel et donc dispose d'une unité industrielle nationale dont l'objectif en aval étant de développer un ou des concepts et marques marocaines à travers un réseau de points de vente en propre et /ou en franchise. Entreprise de droit marocain, disposant d'une activité industrielle et commerciale, développant une offre locale et/ou internationale, dont la stratégie de croissance se base le développement de la chaîne de valeur métier, en amont industriel et en aval commerce en réseau.

Article 4 : Composition du dossier de candidature

- Le règlement de participation
- Dossier de candidature par catégorie
- Formulaire de candidature
- Lettre d'engagement, dûment signée et cacheté
- Tout support prouvant la renommée de la marque candidate (Brochures, publications, rapports, spots publicitaires, revue de presse, échantillons,...)
- Coordonnées de la personne responsable du dossier de candidature

Le candidat est tenu de présenter un dossier suffisamment explicite pour permettre au comité d'évaluation et au jury de se faire une idée précise sur les documents présentés

NB : les dossiers incomplets ou comportant des informations inexactes ne seront pas retenus.

Article 5 : Lettre d'engagement

La lettre d'engagement définit les conditions et contexte d'utilisation de la mention « **FRF AWARDS** ».

Article 6 : Modalités d'inscription et date limite de dépôt

Les candidats peuvent demander l'inscription en ligne et déposer leur dossier de candidature au siège de la FMF Fédération Marocaine de la Franchise.

Les dossiers de candidature (*en un seul exemplaire*) dûment remplis doivent être déposés avant le **31 Mars 2018**.

Article 7 : Evaluation des dossiers et présélection

Toutes les candidatures seront soumises à un comité d'évaluation public – privé désigné par les organisateurs. Il procédera à une présélection des marques et concepts candidats et donnera une première évaluation à chaque candidat en se basant notamment sur les critères définis pour chaque catégorie.

Le comité de sélection effectue une première évaluation dans chacune des catégories et procède ensuite à la rédaction d'une note synthétique concernant chaque candidat sélectionné, expliquant la note attribuée à chaque dossier. Cette note est jointe au dossier de candidature et remise au jury.

Article 8 : Jury

Le Jury est constitué de personnalités nationales et internationales reconnues pour leur compétence, leur neutralité et leur professionnalisme.

Le Jury aura la charge de désigner les nommés et le lauréat dans chaque catégorie.

Le Jury se base sur les éléments suivants :

- Les fiches d'évaluation du dossier de candidature ;
- La note explicative établie par le comité d'évaluation ;
- Dossier de candidature.

La décision du Jury étant sans appel.

Article 9 : Cérémonie de remise des prix

La remise des prix sera organisée lors de la soirée de gala prévue le **14 Avril 2018**.

Au cours de la soirée, l'animateur citera les marques nommées par catégorie, puis invitera une personnalité pour l'ouverture du pli, celle-ci nommera la marque élue, et appellera son représentant, pour lui remettre son prix.

Article 10 : Consentement

La participation à la 1ère édition internationale des « **FRF Awards** » implique l'adhésion au présent règlement.

Les candidats déclarent, en outre, être propriétaires des droits de toute nature permettant la présentation des marques et concepts en lice. Les candidats autorisent les organisateurs à présenter les marques dans leurs publications et à les exploiter à des fins de valorisation de l'évènement (œuvre intégrale ou sous forme d'extraits), y compris sur des canaux télévisuels ou pour des présentations audiovisuelles.

*Aucun mail reçu après avoir rempli le formulaire d'inscription.

Signature :

